

**Séance du Conseil général du 4 avril 2005
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Jean-Maurice Jobin, Président du Conseil général
Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal
Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Conformément à l'art.18 du règlement du Conseil général, le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers, salue les représentants de la presse et le public. Monsieur Jean-Maurice Jobin procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. Les membres du Conseil général sont tous présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.
Les membres du Conseil communal sont également tous présents.

La présente séance a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 10 du 9 mars 2005.
- Par convocation à domicile.
- Par affichage public.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 janvier 2005
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
b) Approbation du budget de fonctionnement 2005
c) Donner connaissance du budget des investissements 2005
6. a) Discuter et approuver l'affectation du Feuillet no 149 « Au Jourez »
b) Définir le prix de vente et donner au Conseil communal la compétence de revendre cette parcelle
7. Nomination d'un membre à la Commission du cimetière

Monsieur Jean-Pierre Bouille demande une modification concernant le point 5 b) de l'ordre du jour. En effet, Monsieur Bouille souhaite qu'il soit mentionné « discuter et approuver le budget de fonctionnement 2005 ».

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, estime que la remarque précitée peut être prise en considération.

L'ordre du jour contenant la modification susmentionnée est accepté à une majorité évidente.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, ouvre la discussion concernant le procès-verbal précité. Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le point deux de l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

3. Communications

a) Communication du bureau du Conseil général

Monsieur Jean-Maurice Jobin rappelle que, ce soir, les Conseillers généraux devront délibérer concernant la quotité d'impôts et le budget communal. A ce sujet, une lettre datée du 9 décembre 2004 a été adressée par le Canton au Conseil communal avec copie au Conseil général. Monsieur Jobin donne connaissance des principales informations contenues dans ce courrier. Les représentants de l'administration cantonale ont rencontré une délégation du Conseil communal afin de traiter de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière directe et indirecte, ainsi que de l'adaptation de la quotité d'impôts communale à partir du 1^{er} janvier 2005. La discussion a également porté sur l'ajustement de la quotité d'impôts communale dès cette année, sur la base des éléments susmentionnés. D'entente avec la délégation communale, le Canton confirme la recommandation suivante : que la quotité communale de 2.7 soit fixée à 2.15 dès le 1.1.2005. En agissant de la sorte, il n'en résultera pas une augmentation de la charge fiscale pour les contribuables de la Commune. Ce courrier est signé par Monsieur le Ministre Claude Hêche.

b) Communications du Conseil communal

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, signale qu'un crédit de Fr. 10'000.00 a été voté pour effectuer un contrôle minutieux par caméra de toutes les anciennes canalisations d'eau, ceci dans le cadre de l'établissement du plan général de l'évacuation des eaux.

Le décompte final de la traversée du village s'est soldé par un léger dépassement. Le crédit voté par la population était de Fr. 2'163'125.00. Le coût total de la traversée se monte à Fr. 2'226'093.00. Un crédit excédentaire de Fr. 62'968.00, ainsi que des subventions excédentaires de Fr. 31'696.00 donne un dépassement de crédit de Fr. 31'272.00 que le Conseil communal a accepté. Il reste à la charge de la Commune une dette de Fr. 641'322.00, dont Fr. 259'000.00 en prêt LIM.

Monsieur le Maire donne un aperçu du décompte intermédiaire de la première étape de viabilisation du secteur de l'Orée qui se solde par un excédent de frais de Fr. 63'508.00 par rapport au crédit voté. Ce dépassement peut se justifier par quelques travaux supplémentaires, dont la fouille exigée par La Goule du transformateur du secteur de l'Orée jusqu'à l'usine Linder, ceci afin d'améliorer la capacité de travail de l'usine pour une somme de Fr. 32'433.00.

Le Conseil communal a signé deux actes de vente pour des parcelles de terrain dans le secteur du Jourez pour la somme de Fr. 139'777.00.

Un acte de vente a également été signé avec différents propriétaires du Bas du Village pour un total de 1'111 m² et Fr. 9'999.00.

Le Conseil communal est entré en pourparler avec Messieurs Bernaschina et Masini pour clarifier l'avenir de nos parcelles situées à Rière le Village. Un projet de construction et une proposition d'achat de terrain seront présentés lors du prochain Conseil général.

Une séance d'information concernant la réalisation des stations d'épuration du Boéchet et du Cerneux-Godat aura lieu le 12 avril 2005, à 20h15, à la salle de la Fondation Gentit. Tous les propriétaires concernés ont été convoqués.

Une séance d'information relative au plan d'aménagement local, soit la création de zones hameaux dans la Commune, se déroulera le 26 avril 2005, à 20 heures, à la salle de la Fondation Gentit.

Le 17 mai 2005, à 20 heures, à la halle de gymnastique, une séance d'information et un débat public seront consacrés à la votation relative au crédit d'étude de Fr. 220'000.00 pour la construction d'une halle de gymnastique.

4. Questions orales

1) Monsieur Yann Chappatte

Il y a quelques temps déjà, deux panneaux de signalisation ont été installés pour indiquer un passage pour piétons à la croisée de la Rue du Doubs et du Chemin des Ecoliers. On peut se réjouir de cette prudence et de cette sécurité additive. Toutefois, malgré ces panneaux, le danger est réel : cet endroit est l'un des plus dangereux du village. En effet, les bâtiments bordant la route réduisent grandement la visibilité, le marquage du passage pour piétons n'est plus visible sur la route et, surtout, les multiples arbres qui bordent cette route sont secs. A tout moment, ces arbres sont susceptibles de tomber. Récemment, un ancien Conseiller général promenait un enfant sur cette route et a failli recevoir une grosse branche sur la tête. Monsieur Chappatte souhaite donc savoir si le Conseil communal va marquer une nouvelle fois cet important passage pour piétons et s'il va faire abattre ces arbres afin de garantir une sécurité minimale à cet endroit.

Monsieur Jean-Marc Boichat rappelle que, concernant le marquage des passages pour piétons, la Commune possède une machine à tracer avec les quatre grandes Communes franc-montagnardes. A partir du mois de mai, la Commune fera le marquage de ces passages, ainsi que des céder-le-passage. Il n'est pas possible de procéder à ces travaux en ce moment, étant donné qu'une température de 18 degrés est nécessaire pour le séchage de la peinture.

En ce qui concerne les arbres secs, la Commune avait demandé au propriétaire de les abattre, ce qu'il a refusé de faire. Monsieur Boichat reprendra contact avec les membres de la famille du propriétaire.

Monsieur Chappatte est satisfait.

2) Monsieur Gilles Cattin

Au vu du développement du village et constatant que la zone à bâtir actuelle est presque complète, une récente réunion a eu lieu, composée d'une délégation du Conseil communal et du représentant de l'aménagement du territoire, Monsieur Voisard. Monsieur Cattin souhaite connaître les conclusions et les perspectives d'avenir quant au développement futur d'une ou plusieurs nouvelles zones dans notre Commune. Il semblerait que, selon Monsieur Voisard, la région Franches-Montagnes, plus particulièrement notre Commune, devrait être protégée, c'est-à-dire, mise en zone dite « verte » sans aucune possibilité de développement. Monsieur Cattin désire connaître la position du Conseil communal quant aux perspectives d'avenir émises par le Service susmentionné relatives au développement de nouvelles zones à bâtir. Monsieur Cattin souhaite également savoir si des mesures seront prises à l'avenir, en particulier lors de prochaines séances avec le Service de l'aménagement du territoire, pour l'octroi d'une ou plusieurs zones à bâtir.

Madame Marianne Guillaume confirme que Monsieur Voisard a été reçu, il y a une quinzaine de jours, concernant la révision partielle du plan de zones avec le bureau RWB. Les Conseillers communaux présents ont demandé à Monsieur Voisard quelles démarches il fallait entreprendre pour une révision complète du plan de zones. Monsieur Voisard a répondu qu'une longue procédure était nécessaire et a insisté sur le fait qu'il fallait d'abord remplir les zones dans le village, à l'intérieur des zones à bâtir, et que les décisions seraient prises par le Canton. Il ne convient pas de présenter au Canton un plan déjà bien défini, mais de procéder par étapes, tout d'abord en établissant un cahier des charges relatif à l'aménagement total du territoire. Monsieur Voisard a proposé de présenter les démarches nécessaires lors de la réunion du Conseil communal du 2 mai prochain. La discussion a duré plus de deux heures, durant lesquelles le développement du village a été présenté. Monsieur Voisard ne semblait pas favorable à la démarche du Conseil communal de créer une nouvelle zone à bâtir et a signalé que « Jura – Pays ouvert » était un projet enterré. Les représentants communaux sont repartis de cette séance avec une impression plutôt négative par rapport au développement souhaité.

Monsieur Daniel Kurz signale que, effectivement, l'impression laissée par cette entrevue est négative. Monsieur Voisard a reproché à la Commune des Bois de désurbaniser la Commune de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal souhaite toutefois aller de l'avant et présenter son projet de développement. Monsieur le Maire désire également entreprendre cette démarche avec l'appui du Conseil général.

Monsieur Cattin est satisfait.

3) Monsieur Gabriel Bilat

Après les élections, il y avait lieu de trouver des personnes pour les diverses Commissions communales. La Commission de vérification des comptes posait problème. En effet, c'est avec peine que les partis ont trouvé des membres pour ladite Commission. Il faut savoir que la comptabilité communale n'est pas simple et qu'il faut des spécialistes en la matière. Monsieur Bilat désire savoir s'il ne serait pas souhaitable que le Conseil communal s'approche d'une fiduciaire ou d'un autre organe cantonal pour étudier la possibilité du remplacement de cette Commission par des spécialistes.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz précise que, jusqu'à présent, aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet. Le Conseil communal va y réfléchir et demandera des devis afin de voir si une fiduciaire serait une solution favorable.

Monsieur Bilat est satisfait.

4) Monsieur Sébastien Jeanbourquin

Suite à l'évolution du prix du pétrole, à l'entrée en vigueur prochainement de la taxe CO₂, au projet de construction et de rénovation de la halle communale, ainsi qu'au projet de développement à moyen terme d'une zone à bâtir derrière la Rue de la Tâchère, Monsieur Jeanbourquin souhaite savoir si le Conseil communal a envisagé de recréer la Commission énergie et de relancer ses travaux d'étude concernant le projet de chauffage au bois à distance.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, signale qu'il a déjà pris contact avec un des anciens membres de cette Commission. Cette dernière reverra le jour à condition que la Commune puisse créer une nouvelle zone à bâtir pour englober le tout.

Monsieur Jeanbourquin est satisfait.

5) Monsieur Yann Chappatte

Le référendum déposé contre le crédit d'étude pour la halle de gymnastique est correct sur le fonds, mais pas sur la forme. En effet, Monsieur Chappatte signale que le référendum fait état d'une décision du Conseil général du 21 décembre 2004, alors qu'aucune décision n'a eu lieu à cette date. En effet, le Conseil général s'est tenu, pour mémoire, le 20 décembre 2004. Pour justifier ses propos, Monsieur Chappatte informe les personnes présentes qu'il a pris contact, ce jour, avec le service du Canton. Celui-ci a confirmé que la loi sur les droits politiques du 26 octobre 1978 est la seule et unique loi relative à ce thème. La procédure en cas de référendum dans les Communes est stipulée dans les articles 105 SS qui renvoient eux-mêmes aux articles 97 SS. Pour être valable, un référendum doit comporter, notamment, la date de la décision. En cas de date erronée, celui-ci est non recevable par l'autorité ou peut faire l'objet d'un recours dans les 10 jours qui suivent la connaissance du cas. Personnellement, Monsieur Chappatte en a eu connaissance dimanche 3 avril. Donc, il lui reste huit jours pour annuler le référendum, alors qu'il en reste neuf aux membres du Conseil général et communal. Pour les autres citoyens, c'est 10 jours et ce, dès qu'ils en auront pris connaissance ou, au pire, 3 jours après la votation. En cas de recours, le référendum sera reconnu non valable par l'autorité et par conséquent, caduc. En l'état actuel, Monsieur Chappatte n'a pris aucune décision, il attend la prise de position du Conseil et des référendaires. Monsieur Chappatte souhaite savoir si le Conseil communal avait constaté cette erreur et, sur la base des éléments relatés précédemment, va-t-il juger irrecevable le référendum, l'annuler et, par conséquent, confirmer de façon définitive la décision du Conseil général du 20 décembre 2004 qui acceptait le crédit d'étude ?

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, signale que le Conseil communal n'avait pas remarqué l'erreur précitée. Quant à la seconde question, Monsieur le Maire souhaite obtenir une suspension de séance pour permettre aux Conseillers communaux de se consulter.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, accorde une suspension de séance.

A la reprise des débats, Monsieur le Maire, Daniel Kurz, annonce que le Conseil communal ne prendra pas position ce soir. Il demandera un avis de droit officiel écrit au Service des Communes et si le vice de forme est confirmé, le référendum sera retiré.

Monsieur Chappatte est satisfait.

6) Monsieur Gabriel Bilat

Monsieur Bilat souhaite connaître l'avancement du projet de construction des deux locatifs à Rière le Village.

Madame Marianne Guillaume signale que le projet de Monsieur Bernaschina sera présenté lors du prochain Conseil général.

Monsieur Bilat est satisfait.

7) Monsieur Gabriel Bilat

Monsieur Bilat a entendu dire que la Commune avait facturé une somme de Fr. 70.00 à une Commission communale pour l'utilisation de la salle polyvalente de la Fondation Gentit. Monsieur Bilat souhaite une confirmation de cette pratique qu'il trouve aberrante.

Monsieur Claude Gagnebin n'a pas facturé Fr. 70.00 à une quelconque Commission. Par contre, la Commission de la halle souhaitait mettre sur pied une séance d'information relative au référendum concernant la nouvelle halle. Le Conseil communal a décidé qu'il n'appartenait pas à cette Commission de prendre les devants concernant cette affaire. Monsieur Gagnebin a alors

informé Monsieur Alain Chappatte qu'il pouvait éventuellement, sur la base d'un comité privé, défendre les intérêts de la rénovation de la halle actuelle et de la construction d'un nouveau bâtiment et louer la salle polyvalente sur une initiative privée. En aucun cas, il s'agissait d'une Commission communale.

Monsieur Bilat est satisfait.

5. a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2005
c) Donner connaissance du budget des investissements 2005

a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Pour le débat d'entrée en matière, Madame Marianne Guillaume signale que, suite à la nouvelle loi sur la péréquation financière entre les Communes et le Canton, il a été décidé que le Canton augmenterait sa quotité de 5.5 dixièmes de points et il propose aux Communes de réduire leurs propres quotités dans les mêmes proportions, afin que les contribuables ne soient ni perdants, ni gagnants. Le Conseil communal propose l'entrée en matière pour une quotité de 2.15, le reste des taxes reste inchangé.

Monsieur Yann Chappatte, avant d'accepter l'entrée en matière, signale que, dans le cadre du budget, il existe de nombreux comptes de fonctionnement. Afin de pouvoir approuver le budget et comprendre correctement les comptes de fonctionnement, Monsieur Chappatte estime qu'il est indispensable de connaître le solde actuel de ces comptes. Monsieur Chappatte précise qu'il a formulé cette demande à plusieurs reprises au Secrétariat communal. Malheureusement, à ce jour, Monsieur Chappatte n'a pas reçu ces documents. Par conséquent, il demande une interruption de séance pour obtenir l'ensemble de ces chiffres, faute de quoi, Monsieur Chappatte interviendra à chaque poste pour connaître l'état du compte.

Monsieur Claude Gagnebin signale qu'actuellement, nous parlons de la quotité d'impôts et autres taxes et non pas du budget de fonctionnement.

Monsieur Yann Chappatte retire donc sa demande.

Monsieur Daniel Hubleur signale que les membres du groupe PCSI ont étudié très sérieusement les propositions faites. D'une part, ils ont constaté que, par rapport aux autres Communes qui nous entourent, nous avons une des quotités les plus élevées. Cette problématique a longtemps été discutée, car il est vrai que nous sommes dans une année particulière où nous devons rétablir l'équité par rapport à la quotité cantonale. D'autre part, les membres du groupe PCSI ne souhaitent pas du tout polémiquer et demander, comme certaines communes, une baisse de la quotité sans que cela ne soit étudié en profondeur. Aussi, après mûre réflexion, le PCSI soutiendra la quotité proposée. Toutefois, Monsieur Hubleur, en son nom personnel, demande au Conseil communal de venir avec des propositions de réduction de quotité pour l'année prochaine, afin d'arriver à une solution équitable par rapport aux autres Communes importantes voisines. Cette réflexion devrait également porter sur le problème de la péréquation, car diminuer la quotité pourrait nous apporter des incidences positives sur certains postes. Cela demande une réflexion poussée. Il ne s'agit pas de venir au Conseil général, de proposer une baisse de la quotité et de l'accepter en croyant faire une bonne affaire. Monsieur Hubleur souhaite donc que le Conseil communal, dans le cadre du prochain budget, fasse des propositions de baisse de quotité en présentant les incidences réelles que cela représente sur le budget communal.

Monsieur Gabriel Bilat précise que les membres de la Liste libre sont favorables à la quotité de 2.15.

Au vote, le débat d'entrée en matière est accepté par une majorité évidente.

Pour le débat de fonds, Madame Marianne Guillaume précise que la quotité est fixée à 2.15 ; la taxe immobilière à 1.2 ‰ ; la taxe cadastrale à 0.2 ‰ ; la taxe d'exemption du Service du feu à 4 % ; la taxe des chiens à Fr. 50.00 et Fr. 20.00 ; la taxe des ordures à Fr. 115.00 par habitant, maximum Fr. 460.00 par ménage ; le prix de l'eau (TVA non comprise) à Fr. 2.70 , le prix de l'eau pour les abonnés desservis par la STEP (TVA non comprise) à Fr. 2.20 ; le prix du terrain à bâtir « Rière le Village » à Fr. 70.00, « Au Jourez » en bordure de route à Fr. 60.00, « Au Jourez » au centre à Fr. 75.00 ; le prix de l'heure pour travaux à Fr. 18.00 pour les activités principales et Fr. 16.00 pour les activités annexes.

Monsieur Gabriel Bilat propose de modifier le prix de l'heure pour travaux à Fr. 20.00 pour les activités principales et annexes.

Au vote, la proposition précitée est acceptée par 19 voix, sans avis contraire.

Madame Marianne Guillaume signale que les jetons de présence pour le Conseil communal sont fixés à Fr. 20.00, ceux du Conseil général et des Commissions communales à Fr. 15.00.

Monsieur Gabriel Bilat estime que Fr. 20.00 pour siéger au Conseil communal de 20 à 23 heures est trop peu et propose la somme de Fr. 30.00.

Monsieur Jean-Pierre Bouille ne souhaite pas de modification pour les jetons de présence des Commissions communales, car elles sont non permanentes. Par contre, le prix de Fr. 30.00 pour les membres du Conseil communal est tout à fait correct. En effet, avec Fr. 20.00, on arrive à Fr. 6.60 de l'heure, prix qui n'est pas décent, même si Monsieur Bouille n'est pas toujours d'accord avec les décisions prises au sein de cet organe.

Au vote, les jetons de présence du Conseil communal sont fixés à Fr. 30.00 à une majorité évidente, sans avis contraire.

Madame Marianne Guillaume signale que, pour les vacances, le tarif horaire est fixé à Fr. 15.00, la demi-journée à Fr. 45.00 et la journée entière à Fr. 90.00.

Monsieur Gabriel Bilat propose également une adaptation des prix pour les vacances, soit Fr. 20.00 pour le tarif horaire, Fr. 60.00 pour la demi-journée et Fr. 120.00 pour la journée entière.

Monsieur Jean-Pierre Bouille souhaite connaître l'incidence, en chiffres, de cette modification sur le budget.

Monsieur Claude Gagnebin précise que cela représente une augmentation de 25% sur une somme de Fr. 8'000.00 à Fr. 9'000.00.

Au vote, les modifications des prix des vacances sont acceptées à une majorité évidente.

Madame Marianne Guillaume signale que les frais de déplacements sont indemnisés à raison de Fr. 0.50 le kilomètre.

Monsieur Gabriel Bilat propose de fixer les frais de déplacement à Fr. 0.65 le kilomètre.

Au vote, la proposition précitée est acceptée par 15 voix, avec un avis contraire.

Au vote global, la quotité et les taxes modifiées sont acceptées à une majorité évidente.

b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2005

Pour le débat d'entrée en matière, Madame Marianne Guillaume souhaite apporter quelques modifications par rapport à la version remise aux Conseillers généraux. En effet, un poste relatif au projet Noctambus et à la ligne Biaufond – Les Planchettes pour la somme de Fr. 2'500.00 ne figure pas au budget. De plus, quelques petites erreurs de report de chiffres ont dû être modifiées.

L'excédent de charges se monte donc à Fr. 91'550.00, au lieu de Fr. 89'700.00. Madame Marianne Guillaume rappelle que, dans le cadre de la nouvelle loi de la péréquation financière, les contributions communales ont été établies sur la base du nombre d'habitants à la fin de l'année et non plus sur la base de la capacité contributive. Vu l'endettement relativement important de notre Commune, l'application de cette nouvelle loi nous est défavorable. Etant donné que la marge de manœuvre des Communes est d'autant plus réduite, le Conseil communal propose l'entrée en matière de ce budget qui boucle avec un excédent de charges de Fr. 91'550.00.

Monsieur Jean-Pierre Bouille est mal à l'aise par rapport à ce budget. Il ne s'agit pas du contenu qui paraît assez correct ; par contre, Monsieur Bouille estime que ce budget est tout de même lié aux dépenses que la Commune va faire. Lorsque Monsieur Bouille a entendu tout à l'heure que nous sommes prêts à supprimer le référendum de la halle de gymnastique, cela signifie que nous devons dépenser Fr. 220'000.00 pour l'étude, alors que nous n'avons aucune garantie quant à la réalisation de la nouvelle halle. Monsieur Bouille souhaite donc savoir si la Commune a prévu, dans le budget de fonctionnement ou d'investissements, la dépense de Fr. 220'000.00. Si cela n'est pas le cas, comment peut-on voter un budget sans savoir si l'on va consentir à cette dépense. Madame Marianne Guillaume précise que la somme de Fr. 220'000.00 ne figure pas dans le budget de fonctionnement. En ce qui concerne le budget des investissements, nous ne pouvons y inclure que les dépenses qui seront effectives. Dans le cas présent, nous ne sommes pas certains de dépenser cette somme.

Monsieur Yann Chappatte réitère sa demande faite au point 5 a et souhaite connaître l'état des différents fonds communaux. Il souhaite une interruption de séance afin de prendre connaissance de ces chiffres.

Une interruption de séance n'est pas nécessaire, étant donné que Monsieur Claude Gagnebin peut répondre de suite. Monsieur Gagnebin peut donner l'état des fonds au 31.12.2003, étant donné que les comptes 2004 ne sont pas bouclés. Le fonds STEP s'élève à Fr. 557'000.00, le fonds de chômage à Fr. 74'000.00, le fonds des eaux à Fr. 577'000.00, le fonds de l'abri public à Fr. 145'300.00, le fonds d'exploitation forestière à Fr. 28'233.00, le fonds forestier d'anticipation à Fr. 58'563.00, le fonds des taxes de séjour à Fr. 27'911.00, le fonds des ordures à Fr. 53'796.00 et le fonds du cimetière à Fr. 2'000.00. Monsieur Gagnebin précise que, sur ces fonds, certaines sommes ont été utilisées comme avances à la Commune. Ces avances figurent sur les avances aux financements spéciaux, soit Avance du fonds municipal pour Fr. 219'000.00 et Avance au fonds municipal pour Fr. 430'000.00.

Monsieur Jean-Pierre Bouille propose de refuser le budget. En effet, les différentes taxes et la quotité ont été acceptées et la Commune peut continuer de vivre. Monsieur Bouille estime qu'il faut attendre de connaître l'issue du problème posé par le référendum avant d'accepter le budget. Il n'est pas possible d'accepter le budget sans savoir si une dépense de Fr. 220'000.00 sera faite ou non. Monsieur Bouille propose donc de rediscuter le budget lorsque l'issue du référendum sera connue.

Monsieur Claude Gagnebin souligne que, dans le budget de fonctionnement, le crédit de Fr. 220'000.00 ne figure pas, étant donné qu'il s'agit d'un investissement.

Monsieur Jean-Pierre Bouille estime que, si la halle ne se fait pas, ce ne sera pas un investissement.

Monsieur Claude Gagnebin précise que, si la halle n'était pas faite, il n'y aurait pas d'amortissement, de dépréciations. Mais, de toute façon, cela n'aura aucune incidence dans les deux prochaines années.

Monsieur Daniel Hubleur signale qu'il ne faut pas tout mélanger et précise que Monsieur Gagnebin a répondu correctement. En effet, un budget de fonctionnement reste un budget de fonctionnement. Il est clair que, durant l'année, nous aurons des débats relatifs à différents investissements. En l'occurrence, ces Fr. 220'000.00 sont à mettre dans ce cadre-là. Monsieur Hubleur ne voit pas les raisons d'un refus, aujourd'hui, du budget de fonctionnement. Effectivement, Monsieur Hubleur estime qu'il est déjà tard pour passer ce budget et s'oppose vertement à un refus.

Monsieur Yann Chappatte estime également qu'il faut distinguer le fonctionnement lié à l'activité courante annuelle, du compte des investissements qui porte sur une plus longue période. La dépense de Fr. 220'000.00 n'aura aucun impact sur l'année 2005.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, clôt la discussion.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 20 voix, sans avis contraire.

Chapitre 1

Pour la discussion de détail, Madame Marianne Guillaume précise que, suite à la nouvelle loi sur la péréquation financière, le Canton reprend la totalité des charges relevant de la gestion des hôpitaux. Dans le cadre de la nouvelle répartition, il faut également mentionner que la participation des collectivités publiques aux charges de l'enseignement, de l'AVS et des œuvres sociales a été revue.

Monsieur Yann Chappatte a une question d'ordre général dans le cadre des imputations. On constate de plus en plus des imputations à tout va. Cela est logique de répartir les frais là où ils se situent. D'une façon générale, Monsieur Chappatte souhaite connaître les règles qui dictent ces différentes imputations, car il est surprenant de constater qu'on répartit 20% des frais de l'administration pour la gestion des différentes charges reprises par le bureau communal. Monsieur Chappatte se demande l'opportunité de taxer ces mauvais payeurs plus sévèrement, de les suivre plus prestement et que le Conseil communal soit plus restrictif avec ces personnes.

Monsieur Claude Gagnebin précise que, au niveau des imputations, deux problèmes peuvent être soulignés. Lors de son arrivée en 2000, Monsieur Gagnebin précise que certaines imputations étaient faites qui, à ses yeux, n'avaient pas lieu d'être, mais qui ont été reprises car elles démontraient une volonté de l'assemblée communale et des autorités. Pour les années 2004 et 2005, Monsieur Gagnebin a proposé à Monsieur le Maire de prévoir également une imputation interne pour les services communaux principalement. Nous sommes assujettis à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2004 pour l'alimentation en eau et pour l'épuration des eaux. Tous ces frais s'accumulent. Il s'agit de services qui doivent s'autofinancer pour lesquels nous n'osons pas faire de déficit et si nous faisons du bénéfice, il doit être mis en réserve. C'est la raison pour laquelle Monsieur Gagnebin a procédé à ces imputations internes. D'autre part, Monsieur Gagnebin signale qu'il ne s'agit pas essentiellement des mauvais payeurs, mais que toute la facturation de la Commune pour l'alimentation en eau, les ordures ménagères, les taxes des pompes et immobilières se font maintenant par le système informatique communal. Ces 20% représentent environ un jour de travail par semaine pour la question de la facturation des différents points précités.

Monsieur Jean-Pierre Bouille signale que nous avons revu les prix des jetons de présence et que le traitement du Maire devrait également être adapté dans les mêmes proportions. En effet, ce n'est certainement pas la personne qui a le moins de travail.

Au vote, l'indexation du traitement du Maire est acceptée à une majorité évidente.

Monsieur Claude Gagnebin précise que le montant du poste de l'administration communale se montera à Fr. 508'950.00 au lieu de Fr. 491'950.00.

Chapitre 2

Concernant le déneigement, Madame Marianne Guillaume précise que Fr. 20'000.00 sont accordés aux Communes de montagne.

Aménagement du territoire, syndicat d'amélioration foncière : Monsieur Gabriel Bilat sait que nous sommes touchés par le remaniement parcellaire de la Commune du Noirmont et souhaite savoir si la Commune des Bois devra payer quelque chose.

Monsieur Daniel Kurz précise que, pour le remaniement parcellaire du Noirmont, un crédit de Fr. 25'000.00 voté par l'assemblée communale est prévu. Nous attendons une présentation de ce remaniement parcellaire. Aucune somme ne sera payée en 2005.

Aménagement du territoire, contribution d'entrepreneurs pour décharge : Monsieur Gabriel Bilat souhaite savoir s'il ne faudrait pas prévoir des frais, étant donné qu'une nouvelle décharge devrait être ouverte. En effet, la décharge actuelle est pleine.

Monsieur Daniel Kurz signale que, sur le territoire communal, nous n'aurons plus l'autorisation d'ouvrir une nouvelle décharge. La Commune des Bois est actuellement en discussion avec celle du Noirmont. Les entrepreneurs devront donc payer eux-mêmes les frais relatifs aux déchets entreposés.

Monsieur Jean-Pierre Bouille souhaite savoir s'il s'agit d'un forfait ou d'un prix au mètre cube. Monsieur le Maire, Daniel Kurz, signale que ce sont les mètres cubes qui sont facturés.

Chapitre 3

Abri de la protection civile

Monsieur Gabriel Bilat signale que, durant cet hiver, de nombreux trous sont apparus sur l'abri PC qui fait également office de parking pour les usines avoisinantes. Monsieur Bilat souhaite savoir s'il n'y a pas lieu de prévoir une somme pour la réparation de cette place.

Monsieur Daniel Kurz précise que le Conseil communal n'avait pas constaté ces détériorations.

Chapitre 5

Madame Marianne Guillaume signale que les traitements du corps enseignant augmentent de 29.75% en raison de la nouvelle loi sur la péréquation financière. D'autre part, il est prévu l'achat d'une remorque pour les transports scolaires.

Bourses d'études et d'apprentissages

Monsieur Sébastien Jeanbourquin remarque une diminution du montant de ce poste. Il souhaite savoir s'il y a une volonté de réduire ces bourses.

Madame Marianne Guillaume stipule que c'est uniquement par rapport aux demandes déposées.

Participation aux traitements du corps enseignant

Monsieur Gabriel Bilat s'aperçoit que ce poste augmente considérablement et souhaite en connaître les raisons.

Madame Marianne Guillaume rappelle qu'il s'agit des conséquences de la nouvelle loi sur la péréquation financière.

Parcours VITA

Monsieur Jean-Pierre Bouille s'aperçoit qu'une somme de Fr. 1'000.00 est allouée au parcours VITA. Monsieur Bouille n'empruntant pas ces installations, il souhaite savoir si elles sont toujours utilisées.

Madame Marianne Guillaume précise qu'il s'agit du parcours santé que la Commune entretient, qu'il est toujours nécessaire de couper des branches et qu'il y a toujours des personnes ravies de pouvoir profiter de ce parcours durant la belle saison.

Chapitre 6

Madame Marianne Guillaume précise que des subventions pour nouveaux logements sont prévues pour une somme de Fr. 110'000.00 et que la participation communale aux programmes de chômage augmente de 73%.

Participation communale aux programmes de chômage

Monsieur Sébastien Jeanbourquin souhaite connaître les raisons d'une telle augmentation.

Madame Marianne Guillaume rappelle qu'il s'agit toujours des conséquences de la nouvelle loi sur la péréquation financière.

Chapitre 7

Madame Marianne Guillaume rappelle que le poste « subventions aux transports publics » a été rajouté pour une somme de Fr. 2'500.00, étant donné notre participation à la ligne Biaufond – Les Planchettes et au service Noctambus. De plus, à la demande de la Commission de promotion touristique, un budget de Fr. 2'000.00 lui a été alloué.

ADII, PRO-JURA, Région Jura

Monsieur Gabriel Bilat s'aperçoit qu'une somme de Fr. 5'500.00 figure dans les charges. Monsieur Bilat se souvient qu'une ristourne nous parvenait et souhaite savoir où elle figure.

Monsieur Claude Gagnebin précise que ce montant apparaît sous le poste 920.406.03 « Taxes de séjour » pour Fr. 6'800.00 qui contient la ristourne de Jura Tourisme et les taxes de séjour facturées par la Commune.

Préposé à la culture des champs

Monsieur Gabriel Bilat s'aperçoit qu'aucune somme ne figurait dans le budget 2004 et que, cette année, on trouve un montant de Fr. 3'000.00.

Monsieur Claude Gagnebin précise que le poste de préposé à la culture des champs a été supprimé au niveau communal. Autrefois, plusieurs personnes assumaient cette tâche à temps partiel et étaient rétribuées par la Commune. Désormais, un préposé est nommé par le Canton et les Communes participent à l'indemnisation de cette tâche.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, précise qu'il ne s'agit plus d'un préposé aux cultures, mais d'un préposé à l'agriculture.

Chapitre 8

Madame Marianne Guillaume précise que le compte de la Traversée du village a été consolidé. Dès lors, on va tenir compte d'un amortissement de cette dette. Le poste de dépréciation augmente de Fr. 33'000.00

Rendement des forêts

Monsieur Gabriel Bilat s'aperçoit qu'une somme de Fr. 9'900.00 figure dans les charges. Monsieur Bilat demande si nous ne devrions pas nous retirer du triage forestier et demander les services cantonaux en cas de besoin.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, précise qu'il n'est pas d'actualité de nous retirer du triage forestier, étant donné que le projet de créer un triage unique est toujours en cours avec les Communes de Muriaux, La Chaux-des-Breuleux, Les Breuleux, Le Peuchapatte et Le Noirmont. Monsieur Kurz estime donc qu'il est trop tôt pour un refus éventuel.

Dettes, moyen et long terme

Monsieur Sébastien Jeanbourquin signale que les intérêts de la dette sont de Fr. 190'000.00. Monsieur Jeanbourquin souhaite connaître le montant total de la dette communale et aimerait savoir où il doit s'adresser pour obtenir le détail de cette dette.

Monsieur Claude Gagnebin précise que, pour avoir le détail de la dette, Monsieur Jeanbourquin peut devenir Conseiller communal, car c'est le Conseil communal qui gère les affaires communales. En principe, les candidats sont accueillis à bras ouverts, étant donné le manque de personnes intéressées par ce poste. Le détail des emprunts bancaires n'est pas public, à moins que cela soit exigé par le Conseil général. Le montant total de la dette avoisine les Fr. 5'500'000.00.

Rendement des forêts

Monsieur Yann Chappatte n'a pas de proposition concrète concernant ce chapitre, car elle découlera du chapitre 10 « services communaux ». Mais, dans le cadre du Service des forêts, Monsieur Chappatte revient sur ce point, car nous faisons un déficit. Les autres années, nous avons un bénéfice que nous allouions au fonds. Monsieur Chappatte propose donc de prélever le déficit de cette année sur le fonds au lieu de l'enregistrer tel quel. Monsieur Chappatte interviendra donc dans le chapitre 10, mais cela aura un impact sur la charge « rendement des forêts ».

Monsieur Claude Gagnebin précise qu'on ne peut prélever sur les fonds forestiers qu'avec l'autorisation expresse du Service forestier. En principe, Monsieur Gagnebin ne pense pas que nous serons autorisés à prélever une somme sur ce fonds. Toutefois, nous pouvons faire la demande.

Chapitre 9

Madame Marianne Guillaume signale que, malgré la baisse fiscale, un versement du fonds de péréquation financière de Fr. 214'700.00 est alloué à notre Commune. Madame Guillaume précise également que les impôts des frontaliers diminuent en raison de la péréquation financière.

Impôts des frontaliers

Monsieur Marcel Barthoulot souhaite connaître le nombre de frontaliers.

Monsieur Claude Gagnebin précise qu'il ne connaît pas ce chiffre par cœur. Il s'agit d'une liste reçue de la part du Canton.

Monsieur Marcel Barthoulot estime que la Commune des Bois compte passablement de frontaliers et s'étonne de voir que c'est toujours sur notre Commune que ces impôts diminuent.

Madame Marianne Guillaume signale qu'il ne s'agit pas d'une diminution, mais d'une nouvelle répartition. Actuellement, cette somme n'est plus calculée par rapport à la capacité financière de la Commune, mais par rapport au nombre d'habitants.

Monsieur Claude Gagnebin souhaite apporter une précision concernant le montant des impôts des frontaliers. Dans les produits 2003, nous avons un montant de Fr. 157'820.00. Sur cette somme, la part normalement dévolue au Canton, suite à une décision du Gouvernement ou du Parlement, était attribuée aux Communes. Nous recevions donc un bonus d'environ Fr. 77'000.00. Désormais, avec la nouvelle loi sur la péréquation financière, le Canton met cet argent dans le fonds de péréquation financière et le redistribue par ce biais. Nous ne l'avons donc plus dans le

cadre des impôts, mais le touchons indirectement dans le cadre des contributions du fonds de péréquation financière.

Impôts sur revenu

Monsieur Yann Chappatte souhaite faire une remarque relative à l'imposition. Monsieur Chappatte a remarqué que, cette année, nous avons prévu des subventions pour nouveaux logements de façon conséquente et s'en réjouit. Par contre, Monsieur Chappatte n'a pas constaté d'indexation de l'imposition. En effet, en effectuant un calcul exact, Monsieur Chappatte est arrivé à Fr. 1'735'000.00. Il est donc surpris de constater que nous n'avons considéré la venue d'aucun habitant. Si nous avons Fr. 110'000.00 de subventions de logements, il s'agit de personnes qui n'habitaient pas la Commune et viennent s'y installer ou qui quittent et libèrent leur appartement sur notre Commune. Monsieur Chappatte estime donc que ce budget est très pessimiste, car il est convaincu que le revenu des impôts sera supérieur.

Monsieur Claude Gagnebin signale qu'il fallait effectivement tenir compte de la modification du taux fiscal. De plus, il ne faut pas oublier que le peuple jurassien a accepté, au mois de mai 2004, dans le cadre de la votation « Jura – Pays ouvert », une modification de la loi fiscale qui engendre une baisse de la fiscalité pour notre Commune de 5.86%. Il fallait donc également tenir compte de cela. Monsieur Gagnebin a pris en considération une augmentation de 8 à 10 habitants, ce qui lui semble considérable. La somme de Fr. 1'730'000.00 paraît donc plutôt optimiste.

Chapitre 10

Madame Marianne Guillaume signale que la Commune a prévu le rachat des containers à ordures à l'entreprise Brechbühler qui ne s'occupe plus du transport des déchets.

Entretien bâtiment STEP

Monsieur Anthony Berger souhaite savoir s'il est prévu de nettoyer les Tags fait sur le bâtiment de la STEP.

Monsieur Gabriel Bilat estime également qu'une somme de Fr. 3'000.00 pour réparer tous ces dégâts est relativement faible.

Monsieur Christophe Cerf signale qu'il est prévu de crépir le haut du bâtiment, mais pas le silo ; cela représenterait une somme trop importante.

Monsieur Jean-Pierre Bouille estime que les cours de protection civile pourraient effectuer ces travaux.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, demande que cette remarque soit étudiée.

Elimination des boues

Monsieur Gabriel Bilat remarque qu'une somme de Fr. 5'000.00 figure à ce poste, alors que, l'année dernière, nous avons Fr. 18'000.00. Il souhaite connaître les raisons de cette différence.

Monsieur Daniel Kurz précise que, jusqu'à présent, nous n'avons encore jamais éliminé de boues. Il n'est donc pas prévu de grande évacuation pour cette année.

Service des eaux/entretien des installations

Monsieur Gabriel Bilat souligne que nous n'avons plus que Fr. 20'000.00 à ce poste, alors que nous avons Fr. 50'000.00 l'année dernière. Monsieur Bilat souhaite connaître les raisons de cette différence, alors que notre réseau est relativement vieux.

Monsieur Daniel Kurz estime que, même si le réseau est vieux, de nombreux travaux ont déjà été effectués. Cette année, nous pouvons donc revoir les chiffres à la baisse.

Chapitre 18

Madame Marianne Guillaume signale que le Conseil communal a décidé de ne pas faire de coupe de bois en 2005. Madame Guillaume précise que nous assumons la part aux frais du triage.

Monsieur Jean-Pierre Bouille ne connaît pas bien ce domaine et souhaite savoir s'il s'agit du salaire du garde forestier.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, précise que le triage forestier est composé de la Communauté d'Avenches, la Commune et la IIème Section. Chacun paie une contribution annuelle par rapport au nombre d'hectares. Il s'agit d'une association de propriétaires de forêts.

Monsieur Bouille souhaite connaître le rôle de cette association.

Monsieur Daniel Kurz signale que le triage forestier a engagé un garde et c'est cette association qui verse ce salaire.

Monsieur Bouille demande donc si nous devrions sortir du triage, au cas où nous voudrions supprimer ce poste.

Monsieur Kurz précise que c'est exact. Toutefois, comme il l'a dit précédemment, il n'est pas judicieux actuellement de procéder de la sorte. Le nouveau triage pourrait nous permettre une économie d'environ 30% par rapport aux chiffres actuels.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, demande si quelqu'un souhaite reprendre la parole concernant ce budget. Monsieur Jobin précise que le déficit qui, à l'origine, était de Fr. 89'700.00 a été revu à la hausse et s'élève désormais à Fr. 108'550.00.

Chapitre 2

Entretien des routes

Monsieur Yann Chappatte souhaite connaître les routes concernées par les travaux de Fr. 40'000.00. L'année dernière, l'entretien des routes « Chemin des Ecoliers » et « Au Jourez » était notamment prévu.

Monsieur Jean-Marc Boichat signale que des travaux sont prévus au Chemin des Ecoliers. Il s'agit également de travaux usuels de raccommodage.

Monsieur Gabriel Bilat estime que la réparation de la route du Bas du Village devient également urgente.

Monsieur Jean-Marc Boichat précise que ces travaux sont en préparation.

Au nom de la Commission financière, Monsieur Robert Claude prend la parole. Il rappelle que cette Commission est composée de nouveaux membres. Monsieur Claude précise que la nouvelle loi donne lieu à de nombreuses modifications au niveau du budget. La quotité est conforme aux recommandations cantonales. Avec un déficit de Fr. 108'550.00, la Commission financière recommande l'acceptation du budget à l'unanimité.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, clôt la discussion.

Au vote, le budget de fonctionnement 2005 est accepté à une majorité évidente.

c) Donner connaissance du budget des investissements 2005

Madame Marianne Guillaume précise que, pour les investissements, le Conseil communal a tenu compte des montants en fonction des devis reçus. Il ne s'agit pas d'un plan financier. Le réseau d'alimentation en eau des Prés-Derrière a été pris en compte.

6. a) Discuter et approuver l'affectation du Feuillet no 149 « Au Jourez »

b) Définir le prix de vente et donner au Conseil communal la compétence de revendre cette parcelle

a) Discuter et approuver l'affectation du Feuillet no 149 « Au Jourez »

Madame Marianne Guillaume signale que, au vu de la demande de terrain pour des maisons familiales et compte tenu qu'il ne reste à disposition que peu de parcelles, le Conseil communal recommande l'entrée en matière concernant une nouvelle affectation de la parcelle 149 pour la construction de villas individuelles.

Aucun membre du Conseil général ne souhaitant s'exprimer concernant le débat d'entrée en matière, celui-ci est considéré comme accepté tacitement.

Pour le débat de fonds, Madame Marianne Guillaume rappelle que, à l'époque, cette parcelle de 2'892 m² a été affectée à la construction de petits immeubles locatifs. La demande actuelle étant plutôt relative à la construction de maisons familiales, le Conseil communal recommande l'approbation de ce changement d'affectation. En ce qui concerne la construction de petits immeubles locatifs, le Conseil communal propose de la prévoir dans un autre secteur.

Monsieur Jean-Pierre Bouille souhaite connaître l'emplacement de cet autre secteur.

Madame Marianne Guillaume précise que cette question sera étudiée lors de la prochaine rencontre prévue avec Monsieur Voisard.

Monsieur Jean-Pierre Bouille désire savoir si un procès-verbal a été rédigé lors de la rencontre qui a eu lieu avec Monsieur Voisard.

Madame Marianne Guillaume répond négativement.

Monsieur Bouille le regrette et invite le Conseil communal à prendre note de ce qui est dit lors des prochaines rencontres avec ces personnes qui nous dirigent.

Monsieur Daniel Kurz précise qu'il n'a pas été pris de procès-verbal, car Monsieur Voisard s'était déplacé pour discuter des zones hameaux avec deux Conseillers. Une rencontre est prévue le 2 mai prochain au sein du Conseil communal et un procès-verbal sera tenu.

Monsieur Gabriel Bilat a entendu dire que des amateurs étaient déjà intéressés par la construction de villas dans cette zone et il pense qu'il serait de bon augure d'accepter cette proposition.

Monsieur Jean-Pierre Bouille est du même avis, toutefois, il souhaite savoir si cela engendrera une modification du plan de zones.

Madame Marianne Guillaume précise qu'aucune modification du plan de zones n'interviendra.

Monsieur Jean-Pierre Bouille signale que les membres du parti libéral sont d'accord avec le changement d'affectation de ce feuillet.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, clôt la discussion.

Au vote, le point 6 a est accepté unanimement.

b) Définir le prix de vente et donner au Conseil communal la compétence de revendre cette parcelle

Madame Marianne Guillaume signale que le Conseil communal recommande l'entrée en matière pour négocier la vente de ce terrain au prix de Fr. 75.00 le mètre carré. Il s'agit du prix demandé dans la zone du Jourez, centre.

Aucun commentaire n'étant fait l'entrée en matière est considérée comme acceptée.

Pour le débat de fonds, Madame Marianne Guillaume précise que cette parcelle de 2'892 m² a été achetée au prix de Fr. 128'200.00. Le Conseil communal souhaite morceler ce terrain en trois parcelles de 907 m², 893 m² et 1092 m² et pouvoir les vendre sans passer devant le Conseil général à chaque vente, comme pour les parcelles du Jourez. En ce qui concerne le prix de vente, le Conseil communal propose Fr. 75.00 le mètre carré.

Aucune autre proposition n'étant faite, la discussion est close.

Au vote, le point 6 b est accepté à l'unanimité.

7. Nomination d'un membre à la Commission du cimetière

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Marc Boichat signale que le Conseil communal propose la candidature de Madame Anne-Marie Paratte.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Madame Anne-Marie Paratte est élue membre de la Commission du cimetière à l'unanimité.

La séance est levée à 21.40 heures.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président: La Secrétaire :